

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 mars 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Mark Handschin, Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 FÉVRIER 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Entérinement de la présentation du projet " Piste de patin à roues alignées régionale " dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS –EBI)
  - b) Autorisation de paiement pour le spectacle de Noël – dépôt de 50% : 517.39\$
  - c) Autorisation de dépense pour la fête de Pâques : 500.\$
  - d) Demande de salle gratuite (Centre communautaire) pour la soirée humour au profit d'Action autisme par Étienne Langevin le samedi 13 juin 2020
  - e) Demande de salle gratuite (Pavillon des loisirs) pour le bal des finissants de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph le vendredi 19 juin 2020
  - f) Collation des grades 2020 de la Polyvalente Marcel-Landry : 250\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Adoption du rapport annuel pour le Schéma de risques en sécurité incendie
  - b) Démission de Charles Krans à titre de Coordonnateur municipal de la sécurité civile
  - c) Nomination de Joance Martin à titre de Coordonnatrice municipale de la sécurité civile
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Mandat à Gestim inc. pour un projet de règlement sur les demandes d'intervention d'un conciliateur-arbitre en matière d'activités agricoles
  - b) Mandat à Gestim inc. pour un projet de modification du règlement 257 concernant le branchement à l'égout
  - c) Avis de motion et présentation du règlement 503 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 38 de la Rivière du Sud
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Autorisation de dépense pour le matériel nécessaire au cours d'abattage d'arbres : 360.89\$

9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

- a) Prêt de la génératrice municipale
- b) Changement de clause pour le contrat de location du centre communautaire
- c) Autorisation pour Joance Martin – formation de comptabilité municipale : 448.40\$
- d) Autorisation d'une contribution financière à la Maison Hina pour l'année 2020 : 100.\$

10. **VARIA**

11. **COURRIER**

- a) Municipalité d'Henryville : avis public pour consultation dans le cadre d'une demande d'implantation pour un nouvel élevage porcin sur son territoire.

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2020-03-033** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-03-034** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2020. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**LOISIRS, CULTURE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**

|          |                      |                                   |        |
|----------|----------------------|-----------------------------------|--------|
| C2000040 | LONGPRÉ, JESSICA     | SUBV.ACT.DANSE                    | 165,00 |
| C2000043 | LIBRAIRIE MODERNE    | LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE            | 593,25 |
| L2000032 | L'HOMME ET FILS INC. | QUINC, ET PEINTURE POUR ENTRETIEN | 282.82 |

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

|          |                      |                              |        |
|----------|----------------------|------------------------------|--------|
| C2000046 | SIGNÉ FONTAINE       | ENTR. PORTE CASERNE          | 238,00 |
| C2000037 | TRANSDEV QUÉBEC INC. | INSPECTION VÉHICULE 744      | 196,38 |
| C2000047 | RG TECHNILAB         | ÉTALONNAGE DÉTECT. MULTI-GAZ | 134,33 |

|          |                   |                         |        |
|----------|-------------------|-------------------------|--------|
| C2000044 | GRUPE ULTIMA INC. | PRIME ACCIDENT POMPIERS | 627,00 |
|----------|-------------------|-------------------------|--------|

#### HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

|          |                          |                              |        |
|----------|--------------------------|------------------------------|--------|
| L2000032 | L'HOMME ET FILS INC.     | QUINCAILLERIE POUR ENTRETIEN | 41,87  |
| C2000035 | ÉQUIPEMENTS GUILLET INC. | RÉPARER PTO SOUFFLEUSE       | 295,95 |

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

|          |                            |                                  |             |
|----------|----------------------------|----------------------------------|-------------|
| C2000044 | GRUPE ULTIMA INC.          | PRIME ASSUR.GÉNÉRALE             | 16 788,00   |
| C2000049 | MEDIAL CONSEIL             | SST FORFAIT SEMESTRIEL JANV.2020 | 322,02      |
| C2000041 | PAPETERIE COWANSVILLE INC  | PAPIER 11 X 17                   | 17,24       |
| C2000034 | ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC | ACCES ANNUEL SERVICE NUMÉRIQUE   | 125,90      |
| C2000036 | BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCATS  | HONOR.PROF.COUR MUNICIPALE       | 1<br>494,72 |
| C2000045 | VALÉRIE PROVOST            | BANQUE 3 HRES SITE WEB           | 258,69      |

**Pour un total de : 21 856.26\$**

**2020-03-035** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 21 856.26\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants et de s'assurer que le paiement à « Médial Conseil » et la « prime accident pompiers » correspond aux besoins de la municipalité. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

|          |                         |                                |                     |
|----------|-------------------------|--------------------------------|---------------------|
|          | SALAIRE DES ÉLUS        | MARS 2020                      | 3 357,53            |
|          | SALAIRE DES EMPLOYÉS    | FÉVRIER 2020                   | 8 232,06            |
| C2000033 | SUPER SOIR VENISE       | DIESEL CAMION INCENDIE         | 239,32              |
| C2000038 | GARAGE YVES ST-LAURENT  | ESSENCE CAMION VOIRIE          | 189,50              |
| C2000039 | FINANCIÈRE MANUVIE      | ASSUR-COLLECTIVE MARS 2020     | 1 872,20            |
| C2000048 | RECEVEUR GÉNÉRAL        | RETENUE SUR SALAIRE            | 323,27              |
| L2000026 | HYDRO-QUÉBEC            | ENSEIGNE NUMÉRIQUE             | 80,34               |
| L2000026 | HYDRO-QUÉBEC            | CASERNE ET BIBLIOTHEQUE        | 507,08              |
| L2000027 | HYDRO-QUÉBEC            | ÉLECT.PM1                      | 680,97              |
| L2000028 | HYDRO-QUÉBEC            | LUMIÈRES DE RUES               | 338,41              |
| C2000053 | FIN. BANQUE NATIONALE   | INTÉRÊTS EMPRUNT               | 533,25              |
| L2000037 | CHAUFFAGE P. GOSSELIN   | HUILE À CHAUFFAGE - CASERNE    | 639,63              |
| L2000029 | EUROFINS ENVIRONEX      | ANALYSES D'EAU JAN ET FÉV 2020 | 89,70               |
| L2000036 | GESTIM INC.             | SERV.INSPECTION FÉVRIER 2020   | 2 295,94            |
| L2000032 | L'HOMME ET FILS INC.    | SÉBASTINOIS FÉVRIER/TIMBRES    | 374,94              |
| L2000035 | MINISTRE REVENU QUÉBEC  | DAS FÉVRIER 2019               | 3 502,90            |
| L2000030 | MRC DU HAUT-RICHELIEU   | GMR MARS 2020                  | 5 854,35            |
| L2000030 | MRC DU HAUT-RICHELIEU   | DIGUES & STATIONS POMPAGE      | 20 475,19           |
| L2000030 | MRC DU HAUT-RICHELIEU   | QUOTE-PART 15 MARS             | 46 296,91           |
| L2000030 | MRC DU HAUT-RICHELIEU   | TRAVAUX RIV.DU SUD BR.38       | 11 968,45           |
| L2000034 | RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA | DAS FÉVRIER 2019               | 1 274,70            |
| L2000033 | S.A.A.Q.                | IMMATR. 5 VÉHICULES            | 2 860,90            |
|          |                         | <b>TOTAL</b>                   | <b>111 987.14\$</b> |

PAR RÉOLUTION

|          |                           |  |                   |
|----------|---------------------------|--|-------------------|
| C2000032 | A.D.M.Q.                  | INSC. CONGRÈS 2020 J.R. 2020-02-031    | 669,15            |
| C2000032 | A.D.M.Q.                  | INSC. CONGRÈS 2020 J.M. 2020-02-031    | 638,11            |
| C2000042 | GÉRALD DUVAL              | DÉNEIG.2019-20 BORNE SECHE 2019-11-182 | 344,93            |
| C2000050 | CENTRE FORM, AGRICOLE     | ABATTAGE MANUEL SÉCUR. 2020-02-029     | 488,64            |
| L2000037 | CHAUFFAGE P. GOSSELIN     | RESERV. HUILE DOUBLE FOND 2020-02-028  | 2 368,87          |
| L2000038 | DESJARDINS SERVICES CARTE | SOUPER BÉNÉV. & MUNIC. 2020-01-005     | 938,64            |
| L2000040 | OUELLETTE SUZANE          | HONOR.PROF.FÉVRIER 2019-07-102         | 1 526,00          |
|          |                           | <b>TOTAL</b>                           | <b>6 974,34\$</b> |

5. LOISIRS ET CULTURE

A) ENTÉRINEMENT DE LA PRÉSENTATION DU PROJET " PISTE DE PATIN À ROUES ALIGNÉES RÉGIONALE " DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS –EBI)

**2020-03-036** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien autorise la présentation d'un projet de construction d'une piste de patin à roues alignées régionale dans le Parc de l'Amitié, au ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PAFIRS -EBI);

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Sébastien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE SPECTACLE DE NOEL – DÉPÔT DE 50%

**2020-03-037** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 517.39\$ soit autorisée pour la réservation du spectacle de magicien de Noël du 6 décembre 2020, ce montant représente un dépôt de 50%. **ADOPTÉE.**

|          |                            |                                  |        |
|----------|----------------------------|----------------------------------|--------|
| L2000039 | LES PRODUCTIONS CHOSE BINE | RÉSERVATION 6 DÉC.2020 1ER VERS. | 517,39 |
|----------|----------------------------|----------------------------------|--------|

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FÊTE DE PÂQUES : 500.\$

**2020-03-038** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 500.\$ soit autorisée pour la fête de Pâques qui aura lieu samedi le 11 avril 2020. **ADOPTÉE.**

D) DEMANDE DE SALLE GRATUITE (CENTRE COMMUNAUTAIRE) POUR LA SOIRÉE HUMOUR AU PROFIT D'ACTION AUTISME PAR ÉTIENNE LANGEVIN LE SAMEDI 13 JUIN

**2020-03-039** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la salle du Centre communautaire soit offerte gratuitement pour la soirée humour d'Étienne Langevin qui aura lieu le 13 juin 2020 dont les profits seront versés à Action Autisme. **ADOPTÉE.**

E) DEMANDE DE SALLE GRATUITE (PAVILLON DES LOISIRS) POUR LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH LE VENDREDI 19 JUIN 2020

**2020-03-040** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Pavillon des loisirs soit offert gratuitement pour le bal des finissants de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph qui aura lieu le 19 juin 2020. **ADOPTÉE.**

F) COLLATION DES GRADES 2020 DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY : 250\$

**2020-03-041** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'une contribution financière de 250.00\$ soit accordée pour la collation des grades 2020 de la Polyvalente Marcel Landry;

QUE la contribution financière soit remise aux élèves de la municipalité de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

|          |                           |                           |        |
|----------|---------------------------|---------------------------|--------|
| C2000051 | POLYVALENTE MARCEL-LANDRY | COLLATION DES GRADES 2020 | 250,00 |
|----------|---------------------------|---------------------------|--------|

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'AN 2 DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité d'Henryville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-03-042** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités de l'An 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉE.**

**B) DÉMISSION DE CHARLES KRANS À TITRE DE COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**2020-03-043** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M. Charles Krans à titre de Coordonnateur municipal de la sécurité civile. **ADOPTÉE**

**C) NOMINATION DE JOANCE MARTIN À TITRE DE COORDONNATRICE MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien possède un plan de sécurité civile tel qu'exigé par le Ministère de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien doit nommer un coordonnateur municipal de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** la démission de M. Charles Krans à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-03-044** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Mme Joance Martin au poste de coordonnateur municipal des mesures d'urgence, avec sa permission. **ADOPTÉE.**

**7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**A) MANDAT À GESTIM INC. POUR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES D'INTERVENTION D'UN CONCILIATEUR-ARBITRE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS AGRICOLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a adopté le 15 janvier 2019 une résolution nommant M. Jean Vasseur à titre de conciliateur-arbitre en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette loi, il y a lieu de préciser les frais admissibles en vue de son application;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-03-045** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** mandater la firme Gestim inc. pour la préparation d'un projet de règlement. **ADOPTÉE.**

B) MANDAT À GESTIM INC. POUR UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 257 CONCERNANT LE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 257 concernant le branchement à l'égout en vigueur a été adopté en 1988;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour des sections de ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser les frais admissibles pour l'obtention du permis de branchement à l'égout;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-03-046** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** mandater la firme Gestim inc. pour la préparation d'un projet de modification règlementaire. **ADOPTÉE.**

C) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 503 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 38 DE LA RIVIÈRE DU SUD

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Édith Lamoureux que le projet de règlement 503 portant sur les travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 38 de la Rivière du Sud est déposé.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU COURS D'ABATTAGE D'ARBRES : 360.89\$

**2020-03-047** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 360.89\$ pour le matériel de sécurité nécessaire au cours d'abattage auquel participera le responsable de voirie. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) PRÊT DE LA GÉNÉRATRICE MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Sébastien possède une génératrice de 100 KVA et qu'elle peut la mettre à la disposition des citoyens qui en ont un urgent besoin et qui en font la demande pour un usage sur le territoire de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que des personnes doivent être mandatées par le conseil municipal pour le transport et le démarrage de la génératrice et seront, par les fins de l'application des garanties d'assurance maintenues par la municipalité, qualifiées de mandataires de la municipalité et également pour l'interprétation de l'article 2474 du Code Civil du Québec font partie de la maison de l'assurée;

**CONSIDÉRANT** qu'une liste de ces personnes responsables et qu'un document vulgarisé de la marche à suivre pour l'opération de la génératrice seront en tout temps disponibles dans la remorque;

**CONSIDÉRANT** que les usagers qui feront la demande d'usage de la génératrice devront signer la convention d'indemnité suivante :

#### INDEMNISATION

Je soussigné, \_\_\_\_\_, reconnais que l'usage d'une génératrice d'électricité peut comporter certains risques et dangers ou dommages aux équipements électriques. J'accepte librement tels risques et dangers ou dommages ainsi que la possibilité qu'ils se réalisent.

En considération du fait que la municipalité de Saint-Sébastien me prête une génératrice pour une utilisation à mes besoins personnels, je soussigné, pour ma part ainsi que celle de mes héritiers et successeurs m'engage comme suit :

1. Je renonce à toute réclamation à l'encontre de la municipalité, de ses élus, officiers et employés en lien avec ce prêt;
2. Je dégage la municipalité, ses élus, officiers et employés à l'égard de toute perte, dommage, blessure ou dépense que moi ou les héritiers et successeurs pourront subir en conséquence de mon utilisation de la génératrice en lien avec ce prêt;
3. Je tiendrai la municipalité, ses élus, officiers et employés hors de cause et prendrai fait et cause pour eux à l'égard de toute perte, dommage, blessure ou décès encouru par quiconque en lien avec ce prêt;
4. Le prêt de cette génératrice m'est fait à titre de dépannage uniquement et je m'engage à effectuer les démarches nécessaires au rétablissement normal de la situation dans un délai de 48h. La génératrice doit être rendue à la municipalité dans le même état qu'au moment du prêt.
5. Dans le cas d'une panne générale, l'ordre des priorités établies par le conseil préalablement sera dominant. Je m'engage à rapporter la génératrice à la demande de la municipalité dans un délai de deux (2) heures.
6. Je m'engage à payer les frais d'utilisation de 250\$ par jour, plus les frais de diesel calculés au prix du jour à 20 litres/heures ainsi que les frais de transports et de temps d'hommes applicables.

**CONSIDÉRANT** que le lieu d'entreposage de cette génératrice est située au 1116, rang des Dussault à Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que si une panne générale survenait et qu'Hydro-Québec confirmait que la panne se prolongerait, le conseil municipal devra respecter l'ordre des demandes en considérant les priorités suivantes :

1. Centre d'hébergement et centre d'opération des mesures d'urgence soit le centre communautaire
2. Établissement où des vies humaines seraient en danger
3. Établissement d'industrie porcine
4. Établissement d'industrie avicole
5. Établissement d'industrie laitière
6. Établissement d'industrie serricole
7. Entreprises privées

#### EN CONSÉQUENCE :

**2020-03-048** Il est proposé par M. Michel Morin appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les frais d'utilisation de la génératrice se détaillent comme suit :

- Montant de base par jour : 250\$
- Frais de diesel : calculé au prix du jour à 20 litres utilisés par heure

- Frais de transport et de temps d'hommes :
  - a) 80\$ à chacune des personnes qui effectueront le démarrage de la génératrice;
  - b) 80\$ pour l'allée et 80\$ pour le retour de la génératrice.

**QUE** les personnes suivantes soient mandatées par le conseil municipal pour le démarrage de la génératrice municipale en l'occurrence :

Réjean St-Denis  
Michel Bonneville  
Jean Vasseur  
Réal St-Denis  
Yves Lamarre  
Mark Handschin  
René Dulude  
Charles Krans

**QUE** ces personnes travaillent toujours en équipe de deux (2) pour une question de sécurité;

**QUE** les personnes suivantes soient mandatées au transport de la génératrice considérant qu'ils ont l'équipement nécessaire à son transport :

Réjean St-Denis  
Réal St-Denis  
Mark Handschin  
Marc Sépul

**QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions concernant le prêt de la génératrice adoptées antérieurement.      **ADOPTÉE.**

#### B) CHANGEMENT DE CLAUSE POUR LE CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location du centre communautaire porte une clause concernant le branchement d'une génératrice au choix du locataire en cas de panne d'électricité;

**CONSIDÉRANT** la résolution adopté le 5 mars 2020 concernant le prêt de la génératrice;

**2020-03-049**            Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer un changement à la clause concernant l'utilisation d'une génératrice au contrat de location du centre communautaire

**QUE** La municipalité n'est pas responsable des pannes d'électricité. Elle n'est pas dans l'obligation de fournir la génératrice à la demande du locataire. Le conseil municipal se réserve le droit d'annuler la réservation dû à un manque d'électricité. Dans le cas où le conseil municipal déciderait de fournir la génératrice, le locataire devra signer la convention d'indemnité et assumer les frais reliés au prêt de la génératrice en sus du prix de location de la salle.      **ADOPTÉE.**

#### C) AUTORISATION POUR JOANCE MARTIN – FORMATION DE COMPTABILITÉ MUNICIPALE : 448.40\$

**2020-03-050**            Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 448.40\$ soit autorisée pour un cours en ligne offert par l'A.D.M.Q concernant une formation de comptabilité municipale.      **ADOPTÉE.**

|          |          |                                   |        |
|----------|----------|-----------------------------------|--------|
| C2000032 | A.D.M.Q. | FORMATION COMPTABILITÉ MUNICIPALE | 448,40 |
|----------|----------|-----------------------------------|--------|

D) AUTORISATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON HINA POUR L'ANNÉE 2020 : 100.\$

**2020-03-051** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une contribution financière au montant de 100.00\$ à la Maison Hina. **ADOPTÉE.**

|          |             |                         |        |
|----------|-------------|-------------------------|--------|
| C2000052 | MAISON HINA | CONTRIBUTION FINANCIÈRE | 100,00 |
|----------|-------------|-------------------------|--------|

10. VARIA

11. COURRIER

- Municipalité d'Henryville : avis public pour consultation dans le cadre d'une demande d'implantation pour un nouvel élevage porcin sur son territoire.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2020-03-052** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h35. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Suzane Ouellette, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim